

## CONDITIONS GENERALES

### « ACTIPLAY NETWORK » A DESTINATION DES AFFILIES

Le présent Contrat est conclu entre :

La société Groupe Concoursmania, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 662 718,40 Euros, dont le siège social est situé 1 Cours Xavier Arnozan à Bordeaux (33000) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro B 433 234 325 et représentée par Monsieur Julien PARROU, agissant en sa qualité de Président Directeur Général, éditrice du service Actiplay Network

Ci-après dénommée « **la Société** »,

**ET**

La société ou personne morale mentionnée dans le formulaire d'inscription associé au présent Contrat, sous réserve de l'acceptation de sa candidature par la Société,

Ci-après dénommé « **l'Affilié** »

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** ».

**Étant préalablement exposé que :**

La Société a mis en place et exploite un service de gestion de Campagnes d'affiliation basé sur sa Plateforme logicielle disponible sur Internet à l'adresse <http://www.actiplay-network.com>.

La Société propose aux Affiliés l'accès aux Programmes d'affiliation définis par les Annonceurs et mis en ligne sur le site <http://www.actiplay-network.com>.

Lorsqu'un site devient Affilié et qu'il décide de souscrire à un Programme d'affiliation, la Société lui fournit les outils promotionnels nécessaires pour participer au Programme de l'Annonceur.

Selon le type de Programme, l'Affilié est rémunéré suivant les différents critères prévus dans le Programme de l'Annonceur.

Dans ce cadre, la Société comptabilise et valide les résultats obtenus et assure la collecte des rémunérations qui sont dues aux Affiliés en contrepartie de la participation au Programme de l'Annonceur.

Le présent Contrat a pour objet de régir les relations contractuelles entre l'Affilié et la Société Groupe Concoursmania. Tout Affilié souhaitant accéder à la Plateforme doit accepter sans réserve l'ensemble des clauses des présentes Conditions Générales.

Il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Définitions**

Pour les besoins des présentes, les Parties ont défini les termes suivants :

« **Affilié** » désigne toute personne morale justifiant d'une activité professionnelle ayant accès à la Plateforme après avoir fourni l'ensemble des informations demandées dans le cadre de son inscription à la Plateforme et une fois, son inscription acceptée par Groupe Concoursmania.

« **Affiliés e-mailers** » désigne une catégorie d'affiliés utilisant les fichiers de coordonnées électroniques (composés de clients ou prospects) qu'il a lui-même constitués, ou acquis, ou pour lesquels il bénéficie d'une convention de mise à disposition.

« **Annonceur** » désigne une société ou personne morale mettant à disposition son ou ses Programme(s) d'affiliation via la Plateforme.

« **Contrat** » désigne les présentes Conditions Générales ainsi que le formulaire d'inscription rempli par l'Affilié sur le site de la Plateforme, lesquels représentent l'intégralité de l'accord des Parties et établit l'ensemble de leurs obligations.

« **Internaute** » : Désigne toute personne physique connectée au réseau Internet susceptible de consulter et/ou d'utiliser le site Internet de l'Affilié et/ou de recevoir des communications électroniques à des fins commerciales en tant que contact de la Base de données de l'Affilié.

« **Campagne ou Programme d'affiliation** » désigne le Programme proposé par un Annonceur et les Conditions relatives permettant à l'Affilié, s'il y souscrit, d'obtenir en contrepartie une rémunération dans les Conditions prévues aux présentes Conditions Générales et dans les conditions propres à chaque Programme.

« **Commission** » : Désigne la rémunération due à l'Affilié dans le cadre de sa participation à une Campagne de l'Annonceur et telle que définie à l'article 6 du présent Contrat.

« **Site(s) Affilié** » désigne l'ensemble des pages constituant le site internet (ou jeu concours) de l'Affilié. Il peut désigner un site internet, un site mobile, ou encore un espace sur un réseau social type facebook.

« **Base de données Affilié** » désigne tout fichier issu de la collecte de coordonnées électroniques constitué et détenu par l'Affilié. Ces bases sont constituées d'adresses emails confiées par les personnes physiques ayant consenti à recevoir des communications électroniques à des fins commerciales (opt-in).

« **Outil promotionnel** » désigne l'ensemble du matériel fournis par l'Annonceur tels que liens hypertexte, bannières ou autres objets jpg, flash, kits e-mailing html, etc... et mis à disposition sur la Plateforme auprès de l'Affilié ayant souscrit au Programme d'affiliation de l'Annonceur.

« **Plateforme** » désigne le site internet accessible à partir de l'adresse url <http://www.actiplay-network.com>,

« **Interface Affilié** » : désigne la partie à laquelle les Affiliés ont accès avec leur identifiant et mot de passe permettant aux Affiliés de mettre en place et gérer les Campagnes publicitaires proposées par les Annonceurs.

« **Compte** » désigne l'espace privé auquel l'Affilié peut seul accéder, ou le compte administrateur (à sa demande), situé sur l'Interface Affilié que la Société fournit à l'Affilié afin qu'il puisse gérer l'ensemble des Campagnes Annonceurs auxquelles il décide de participer, et accéder aux statistiques et aux rémunérations associées.

Ces définitions valent, que le terme utilisé avec une majuscule, soit au singulier ou au pluriel.

## Article 2: **Objet**

Le Contrat a pour objet de fixer les conditions et modalités d'accès de l'Affilié à la Plateforme, et aux Programmes d'affiliation des Annonceurs et les modalités de calcul et de versement de la rémunération de l'Affilié.

## Article 3: **Procédure d'adhésion**

3.1. La Société permet à tout éditeur de sites internet ou détenteur d'une Base de données, de s'inscrire à la Plateforme et d'accéder aux Programmes d'affiliation des Annonceurs. Les candidats à l'affiliation doivent s'assurer et garantissent que le Site ou la Base de données au titre desquels ils demandent leur affiliation sont conformes aux lois et règlements en vigueur et qu'ils ne portent atteinte à aucun droit appartenant à des tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle et/ou de données personnelles.

La Société se réserve le droit de refuser la candidature de tout éditeur de site qui pourrait nuire à ses intérêts ou à celui de ses Annonceurs, et ce sans avoir à justifier de cette décision. Il est d'ores et déjà précisé que sont à priori exclus les sites qui :

- contiendraient des propos racistes, diffamatoires ou inciteraient à toute forme de discrimination ou d'extrémisme ;
- proposeraient des contenus à caractère pornographique, érotique ou réservés aux adultes ;
- contiendraient des informations relatives à des techniques de piratage informatique ;
- contiendraient des informations relatives à des drogues ;
- seraient illicites, encourageant des activités illicites ou violant les droits légaux d'autrui ;
- nuiraient à l'image de la Société ou à sa politique commerciale ou à ses intérêts ainsi qu'aux intérêts de ses clients ;
- seraient non conformes aux lois et règlements en vigueur ou en violation du droit des tiers
- dont la forme juridique, le responsable juridique et l'adresse ne seraient pas clairement identifiés.

La Société est seule décisionnaire des Sites ou des Bases de données qu'elle retient pour le présent Contrat et des Sites ou des Bases de données dont elle rejette la candidature sans qu'elle ait à justifier sa décision, sans recours possible, ni indemnités de quelque nature que ce soit.

Pour se porter candidat, le propriétaire d'un Site internet ou d'une Base de données doit remplir au préalable le formulaire d'inscription disponible en ligne, et doit accepter les présentes Conditions Générales.

3.2. Le présent Contrat entrera en vigueur à compter de l'envoi par la Société d'un courrier postal ou électronique d'acceptation de la candidature du candidat à l'affiliation.

3.3. A l'issue de la procédure d'inscription, et une fois le courrier électronique d'acceptation envoyé par la Société à l'Affilié, la Société attribue à l'Affilié un Identifiant et un Mot de passe lui permettant d'accéder à la Plateforme.

L'Affilié s'interdit de communiquer ses codes d'accès à la Plateforme à quiconque.

L'utilisation de l'identifiant et le mot de passe sont sous la responsabilité de l'Affilié qui ne doit en aucun cas les communiquer à des tiers. En cas d'utilisation non autorisée de son identifiant et de son mot de passe, l'Affilié devra sans délai en informer la Société par télécopie, lettre recommandée ou e-mail.

3.4. Une fois que la candidature a été acceptée, l'Affilié doit à la première connexion compléter son profil.

3.5. Une fois la candidature acceptée et son profil complété, ainsi que le Site ou la Base de données sur lesquels le candidat à l'affiliation souhaite intégrer les Campagnes ont été acceptés par la Société, l'Affilié peut dès lors décider en toute liberté de postuler ou non aux différents Programmes d'affiliation proposés en prenant connaissance de leurs caractéristiques et conditions sur la Plateforme.

3.6. L’Affilié insérera les Outils promotionnels de chaque Campagne fournis par la Plateforme et disponibles directement sur son Compte.

#### Article 4 : Obligations de l’Affilié

4.1. L’Affilié atteste et garantit que toutes les informations transmises pour l’inscription au service sont correctes et actuelles, qu’il est bien le propriétaire du Site et/ou de la Base de données ou mandaté pour agir au nom du propriétaire du site ou de la Base de données dans le cadre de ce service et qu’il détient tous les droits, pouvoirs et autorités nécessaires pour accepter ces Conditions Générales et réaliser les actes qui en découlent.

4.2. L’Affilié déclare et garantit la Société qu’il a procédé ou qu’il procédera, à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l’ensemble des démarches administratives le concernant (y compris auprès des services fiscaux) qui pourraient être nécessaires du fait de la conclusion des présentes, et garantit la Société contre toute revendication d’un tiers à cet égard.

4.3. L’Affilié emailer s’engage, sur la demande de la société et de ses Annonceurs, à justifier de l’origine des adresses de la Base de données utilisée, ainsi que de la date et l’origine de l’adresse.

L’Affilié emailer s’engage à respecter la condition opt-in de sa Base de données dans le cadre de toute utilisation lors de Campagnes ou Programmes d’affiliation B2C. Par ailleurs, sauf précision exceptionnelle, il s’agira de solliciter les adresses de personnes résidant dans le pays du Programme de l’Annonceur, et de plus de 18 ans.

D’une manière générale, l’Affilié emailer s’engage à respecter les conditions figurant en annexe, ceci étant une condition essentielle aux présentes.

4.4. L’Affilié, personne morale, doit fournir à la Société toute information relative à sa dénomination, son siège social et ses éventuels établissements. En outre, l’Affilié doit communiquer son numéro d’immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés et son numéro d’identification au regard de la TVA.

4.5. L’Affilié s’engage à ne pas utiliser des procédés de trafic artificiel tels que les robots de saisie, la simulation de clic, et d’une manière générale toute action visant à augmenter artificiellement les Commissions dues à l’Affilié.

Notamment l’Affilié s’interdit de :

- L’emploi de tout procédé, robot, automatisme visant à générer des Commissions fictives pour les Campagnes proposées sur la Plateforme.
- L’emploi de tout procédé visant à générer des clics dit " forcés " ou " incités " sur les Campagnes proposées sur la Plateforme, sauf si l’Annonceur lui en a donné l’autorisation écrite.
- L’emploi de la technique du " Site Under " ou " Pop Under " sur les Campagnes proposées sur la Plateforme, sauf si l’Annonceur en a donné l’autorisation écrite.
- L’achat de mots-clés sur les moteurs de recherche sur les Campagnes proposées sur la Plateforme, sauf si l’Annonceur en a donné l’autorisation écrite.

Dans le cas où la Société constate que l’Affilié a tenté d’une manière ou d’une autre une fraude, la Société se réserve le droit de ne pas rémunérer l’Affilié pour les actions concernées et se réserve le droit de résilier le présent Contrat selon les modalités décrites à l’article 7.

4.6. L’Affilié s’engage à ne pas communiquer à un tiers, le contenu du site internet et de la Plateforme. L’accès au Compte de l’Affilié n’est concédé qu’aux seules fins d’assurer la consultation, le suivi et la gestion du Compte.

#### **Article 5 : Obligations de la Société**

5.1. La Société met à disposition de l’Affilié, une Interface lui permettant l’accès à son Compte. L’accès à ce Compte est effectué par l’intermédiaire d’un identifiant et d’un mot de passe communiqué par la Société à l’Affilié, dont l’utilisation est sous la responsabilité de l’Affilié.

La mise à disposition de la Plateforme s’entend hors période de maintenance. La Société ne garantissant pas l’absence d’aléas technique ou d’interruption momentanée. Ce type d’incident ne remettant pas en cause l’exécution du Contrat.

5.2. La Société met à disposition l’accès aux Campagnes d’affiliation des Annonceurs et met à disposition les Outils promotionnels pour toute Campagne à laquelle s’inscrit l’Affilié.

5.3. La Société assume les tâches de gestion et de comptage des résultats générés par le Site et/ou de la Base de données de l’Affilié pour les Annonceurs conformément aux dispositions des présentes Conditions générales et des contrats conclus entre la Société et les Annonceurs ou leurs représentants.

5.4. La Société collectera et paiera directement aux Affiliés tout montant dû en application du présent Contrat, selon les modalités décrites ci-après et conformément aux modalités convenues avec l’Annonceur.

#### **Article 6 : Rémunération**

6.1. L’Affilié est rémunéré dans les conditions fixées par les Annonceurs dans le ou les Programmes d’affiliation auxquels l’Affilié choisit d’adhérer. Le type de rémunération (au visiteur unique, au CPM, au lead ou à la vente) ainsi que son montant sont déterminés par l’Annonceur pour chacun de ses Programmes d’affiliation.

Les Programmes d’affiliation peuvent présenter différents types de rémunération :

- Rémunération « au visiteur unique » : un visiteur unique est un Internaute qui après avoir cliqué sur un lien hypertexte de l’Outil promotionnel de l’Annonceur, accède directement au site de l’Annonceur. Un seul clic est comptabilisé par ordinateur, pour une Campagne Annonceur par mois civil.
- Rémunération « au CPM » (coût par mille affichage): la rémunération s’applique à chaque fois que mille (1000) visuels publicitaires (ou bannières publicitaires) ont été affichés par les Internautes présents sur le Site Affilié. Un seul affichage est comptabilisé par ordinateur, par Annonceur et par tranche de 24 heures.
- Rémunération « au CPM » (coût par mille envoi): la rémunération s’applique à chaque fois que mille (1000) envois ont été effectués par l’Affilié emailer sur sa Base de données. Un seul envoi est comptabilisé par adresse email sur la durée de la Campagne.
- Rémunération « au lead » : la rémunération s’applique lorsqu’un Internaute, après avoir cliqué sur un lien hypertexte présent dans l’Outil promotionnel de l’Annonceur, se rend sur

le site de l'Annonceur et y effectue une action précise. Cette action est définie par l'Annonceur dans la description de sa Campagne et est ensuite communiquée par la Société à l'Affilié. L'action peut être celle de remplir un formulaire, ou la visite d'une ou de plusieurs pages particulières du site Annonceur.

- Rémunération « à la Vente » : la rémunération s'applique lorsqu'un Internaute, après avoir cliqué sur un lien hypertexte de l'Outil promotionnel de l'Annonceur, se rend sur le site de l'Annonceur et y effectue un achat. La rémunération est calculée selon un montant fixe ou un pourcentage.

Les conditions de rémunération peuvent changer sur décision de l'Annonceur, la Société dégageant toute responsabilité à ce titre. Tout changement de conditions de rémunération par les Annonceurs sera notifié à l'Affilié qui aura la faculté, s'il n'accepte pas cette modification, de cesser de participer au Programme d'affiliation de l'Annonceur qui a changé ses conditions de rémunération. En acceptant de participer à un Programme d'affiliation, l'Affilié accepte sans condition ni réserve les conditions du Programme d'affiliation de l'Annonceur.

6.2. La Société donne accès à chaque Affilié, via son Compte, au rapport d'activité sur le Programme d'affiliation qui retrace les opérations effectuées auprès du site de l'Annonceur via le site ou la Base de données de l'Affilié. Il est entendu entre les Parties que ces rapports d'activité sont fournis à titre indicatif et susceptibles d'être revus en fonction de la validation par l'Annonceur, les résultats pouvant être majorés ou minorés suite à l'invalidation de clics ou de leads de la part des Annonceurs. La Société s'engage à procéder aux ajustements et rectifications, en tout état de cause, lors de l'émission de l'appel à facture.

L'inscription de l'Affilié et l'acceptation des présentes qui en découle valent reconnaissance expresse par l'Affilié que les enregistrements effectués par la Plateforme aboutissant à l'élaboration du rapport d'activité validé par les Annonceurs et sur lequel se fera la base à l'appel à facturation, seront le seul mode de preuve admis entre les parties, et feront en conséquence foi pour le calcul des Commissions dues à l'Affilié.

Toute rémunération est exclue en cas de fraude, notamment en cas de génération d'un trafic artificiel vers le site de l'Annonceur.

6.3. En début de mois et au maximum le 20 du mois, la Société met à disposition de l'Affilié un appel à facturation pour l'activité au cours du mois précédent.

Pour le cas où le total des Commissions du mois considéré serait inférieur à 100 Euros HT, il n'est pas établi d'appel à facturation. Le montant dû est reporté sur l'appel à facturation des mois suivants, jusqu'à atteindre le seuil de 100 Euros HT.

L'Affilié adresse à la Société la facture correspondante.

6.4. Si applicable suivant son statut fiscal, l'Affilié doit impérativement renseigner son numéro de TVA avant d'envoyer sa facture. Dans le cas où ce numéro ne serait pas dûment rempli les Commissions ne pourront pas être payées tant que ce numéro ne sera pas renseigné.

6.5. Les Commissions seront payées au plus tard soixante (60) jours après émission de la facture sous réserve que la Société ait reçu complet paiement des Commissions dues par l'Annonceur.

La Société n'assume en aucune manière le risque de non-paiement par les Annonceurs des Commissions dues aux Affiliées, que le non-paiement résulte d'une insolvabilité de l'Annonceur ou de toute autre cause. En conséquence, la Société ne reverse à l'Affilié que les sommes qu'elle aura

préalablement encaissées des Annonceurs pour le Compte de l’Affilié. Si la Société est contrainte d’engager des frais pour le recouvrement des sommes dues par les Annonceurs, les montants dus à l’Affilié seront réduits des frais de recouvrement.

6.6. Le versement sera fait à l’Affilié par virement bancaire directement sur son Compte en banque ou par chèque. L’Affilié doit donc préciser à la Société les informations relatives à son Compte bancaire en fournissant un RIB complet valide du Compte bancaire.

6.7. Si l’Affilié est également Annonceur et débiteur à ce titre à l’égard de la société Groupe Concoursmania, le paiement des Commissions dues à cet Affilié sera effectué par compensation de plein droit avec les sommes dont l’Affilié serait redevable à l’égard de la Société en sa qualité d’Annonceur.

#### **Article 7 : Durée et résiliation**

7.1. Sauf dispositions contraires, le présent Contrat est conclu de façon non exclusive entre la Société et l’Affilié, pour une durée indéterminée.

Le présent Contrat entre en vigueur lors de l’adhésion de l’Affilié qui a été acceptée par la Société.

7.2. Chacune des parties peut mettre fin à ce Contrat, à son entière discrétion et à n’importe quel moment, moyennant notification écrite à l’autre partie par courrier électronique, en respectant un préavis d’au moins 15 (quinze) jours. En cas de résiliation, l’Affilié doit cesser immédiatement de faire usage des services prévus au terme du présent Contrat. Dans tous les cas de résiliation sans faute de l’Affilié, aucune indemnité ne peut être demandée à la Société ou n’est payable par qui que ce soit. Seules les sommes dues au jour de la résiliation en application du Programme d’Affiliation et du présent Contrat seront versées à l’Affilié.

7.3. Dans le cas où la résiliation demandée par la Société serait motivée par une faute de l’Affilié, la résiliation sera effective immédiatement à compter de sa communication à l’Affilié et les sommes dues à ce dernier sur la période écoulée depuis le dernier paiement effectué jusqu’à la constatation de la faute ne lui seront pas réglées, sans préjudice de tous dommages et intérêts que la Société pourrait solliciter à titre complémentaire.

7.4. Dans tous les cas de résiliation du Contrat à la demande de la Société, la Société en informera l’Affilié moyennant l’envoi d’une notification écrite par courrier électronique. L’Affilié devra immédiatement cesser d’utiliser les services proposés par la Société. Dans le cas où l’Affilié ne cesserait pas d’utiliser les services proposés dans le cadre de ce Contrat, la Société se réserve la possibilité d’engager toutes poursuites judiciaires et de demander des dommages et intérêts pour le préjudice causé.

7.5. En tout temps, la Société peut modifier ce Contrat, en tout ou en partie. Dans un tel cas, l’Affilié en sera informé par courrier électronique, et pourra faire connaître à la Société, par tout moyen à sa convenance et dans un délai de huit (8) jours, son acceptation ou son refus de la modification. À défaut, l’Affilié sera réputé avoir accepté toutes les dispositions contenues dans le Contrat modifié. En cas de refus de la modification, le Contrat sera résilié, sans droit ni indemnité, seules les sommes dues au jour de la résiliation en application des conditions générales et du présent Contrat seront versées à l’Affilié.

#### **Article 8 : Garantie Affilié**

8.1. L’Affilié garantie exercer son activité en conformité avec l’ensemble de la législation qui lui est applicable, notamment le droit du travail et de la sécurité sociale, les droits de la propriété

intellectuelle et industrielle, les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles ainsi que, plus généralement, l'ensemble de la réglementation en vigueur.

8.2. L'Affilié s'engage à garantir la Société de toutes condamnations et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait du recours de tiers pour l'un des motifs visés à l'alinéa 8.1.

8.3. L'Affilié déclare avoir reçu, de la part de la Société, toutes les informations relatives aux fonctionnalités de la Plateforme, à l'ensemble des prestations offertes par la Société, ainsi qu'aux prestations de facturation.

8.4. L'Affilié déclare garantir la Société des conséquences dommageables pouvant résulter de l'inexactitude des déclarations du présent Contrat, et la garantit de tout recours qui pourrait être exercé par des tiers dans le cadre ou à l'occasion de la conclusion de ce Contrat.

8.5. L'Affilié déclare dans tous les cas, être seul responsable de l'ensemble du contenu et du fonctionnement de ses Sites internet.

#### **Article 9 : Limitation des responsabilités**

9.1. En aucun cas, la Société, y compris ses actionnaires, dirigeants, cadres, employées, collaborateurs, auteurs et sous-traitants, ne peut être tenue responsable envers l'Affilié ou envers des tiers de tout dommage indirect, incident, spécial, punitif ou exemplaire, y compris de façon non limitative de toute perte de profit ou autre perte économique, découlant d'une faute contractuelle, d'une faute délictuelle ou d'une négligence, en relation avec ce Contrat ou avec l'une des offres disponibles, même si la Société a été avertie de la possibilité que survienne un tel dommage.

9.2. L'Affilié renonce expressément à toute garantie, expresse ou légale, y compris de façon non limitative à toute garantie légale concernant les vices cachés, l'éviction, la commercialité ou l'adéquation à un usage particulier, en relation avec ces conditions générales.

9.3. Dans le cas où l'Annonceur ne respecterait pas les conditions et obligations afférentes à la diffusion de son offre, la responsabilité de la Société ne pourra être recherchée en aucun cas par l'Affilié.

La définition, la mise en ligne et le fonctionnement des Programmes d'affiliation des Annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications ou interruptions, restent de l'entière responsabilité de ces derniers.

9.4. La Société ne garantit pas l'absence d'aléas techniques ou d'interruption momentanée. En cas de problème de cette nature la Société ne pourra faire l'objet de réclamation ou de poursuites.

L'Affilié reconnaît expressément que la responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être recherchée en cas :

- d'interruption du service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration de la Plateforme qui pourraient temporairement altérer les données stockées,
- d'utilisation non conforme de la Plateforme par l'Affilié,
- de non-conformité des services aux besoins ou aux attentes spécifiques de l'Affilié.



9.5. La Société ne garantit aucunement à l’Affilié un volume minimum de Commission ou plus généralement un certain degré de réussite, concernant les Campagnes publicitaires présentes sur la Plateforme.

#### **Article 10 : Propriété intellectuelle**

10.1. L’Affilié déclare et garantit la Société qu’il détient sur les textes et/ou iconographies apposés sur les pages de son site l’ensemble des droits nécessaires à leur diffusion sur Internet, et garantit à cet égard la Société contre toute revendication de quelque tiers que ce soit.

10.2. La Société garantit qu’elle dispose valablement des droits de propriété ou d’usage sur tous les éléments incorporels nécessaires au fonctionnement des services proposés à l’Affilié et notamment en ce qui concerne les marques, les droits d’auteurs, et les logiciels. L’Affilié s’interdit de détourner à ses fins ou celle de tiers, le concept ou tout élément de la plateforme.

Dans le cadre du présent Contrat, la Société concède une simple licence d’utilisation à l’Interface et à l’accès à son Compte.

10.3. Il est interdit à l’Affilié de faire un usage des marques et éléments graphiques appartenant à l’Annonceur dans un usage autre que celui prévu dans le cadre du Programme d’affiliation. L’Affilié ne doit en aucun cas modifier les éléments graphiques ou les textes des offres affichées dans ses Campagnes.

L’Affilié ne peut en aucun cas se prévaloir du nom ou de la marque de l’Annonceur à des fins commerciales ou promotionnelles, et notamment s’il s’agit de la commercialisation et de la promotion de services similaires ou concurrents.

Il est expressément convenu que le présent Contrat ne confère aucun droit à l’Affilié sur les Programmes et données contenus sur le site de l’Annonceur. Ces Programmes et données, régis par le code de la propriété intellectuelle, restent la propriété exclusive de leurs auteurs.

#### **Article 11 : Données à caractère personnel**

Chacune des Parties déclare avoir effectué toute déclaration ou demande d’autorisation nécessaire relative à la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel effectués sous leur responsabilité et avoir respecté lors de la collecte des données et de leur traitement l’ensemble des obligations découlant de l’application de la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

L’Affilié emailer s’engage à respecter les conditions prévues en annexe 1, cet engagement étant une condition essentielle aux présentes.

L’Affilié prend acte que le tracking permettant la rémunération est basé sur la pose d’un cookie sur l’ordinateur de l’Internaute cliquant sur une bannière ou un lien d’affiliation. Il appartient à l’Affilié d’en informer au minimum l’Internaute dans sa Politique de confidentialité et de se conformer à la législation applicable en la matière.

## **Article 12 : Concurrence déloyale, parasitisme et non-concurrence**

L'Affilié s'engage à toujours se comporter, à l'égard de l'Annonceur et des utilisateurs des sites, comme un partenaire loyal et de bonne foi et notamment à porter, dans les meilleurs délais, à la connaissance de la Société, toute difficulté ou différend qu'il pourrait rencontrer dans l'exercice de ses activités contractuelles.

D'une manière générale, l'Affilié s'interdit pendant la durée du Contrat et postérieurement à son terme tout acte de concurrence déloyale, de parasitisme ou de dénigrement à l'égard de la Société.

L'Affilié relayant la Campagne d'un Annonceur donné s'interdit d'entrer en contact direct avec cet Annonceur pendant la Campagne et pour une durée de six mois à compter de la fin de la Campagne, notamment pour lui proposer de collaborer directement sans l'intermédiation de la Société, sauf si l'Affilié était déjà en relation avec l'Annonceur.

## **Article 13 : Cession**

Le présent Contrat ne pourra être cédé en tout ou partie à un tiers, à titre gracieux ou onéreux, qu'avec l'accord écrit des deux Parties.

Toutefois, le présent Contrat pourra être cédé sans le consentement préalable et écrit de l'autre Partie, à toute société qui contrôle en tout ou partie une des Parties ; est contrôlé en tout ou partie par une des Parties ; exerce un contrôle conjoint avec l'une des Parties.

A toutes fins utiles, il est précisé que la notion de « contrôle », telle qu'utilisée au présent article aura le sens qui lui est conféré par l'article L. 233-3 du Code de commerce.

## **Article 14 : Stipulations générales**

### **14-1. Assurance**

Pendant toute la durée des obligations énoncées au Contrat, le Prestataire doit être titulaire d'une police d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle pour tous les dommages matériels et immatériels, consécutifs ou non à un dommage matériel, qu'il pourrait causer lors de l'exécution des Prestations.

### **14-2. Déclaration d'indépendance réciproque**

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent Contrat, des partenaires indépendants.

### **14-3. Force majeure**

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure.

Les Parties conviennent que constitue un cas de force majeure les cas tels que définis par le Code Civil et la jurisprudence de la Cour de Cassation.

### **14-4. Modifications du Contrat**

Le présent Contrat ne pourra être modifié, en cours d'exécution, que d'un commun accord entre les Parties, par voie d'avenant écrit, signé par chacune d'elles.

#### **14-5. Nullité partielle**

L'annulation de l'une des stipulations du présent Contrat n'entraînerait l'annulation de celui-ci dans son ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des Parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général du présent Contrat.

En cas d'annulation d'une des stipulations du présent Contrat, considérée comme non substantielle, les Parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

#### **Article 15 : Loi applicable - Litige**

Les conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution des Conditions Générales et de ses avenants éventuels, qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

## ANNEXE 1 CONDITIONS SPECIFIQUES CONCERNANT LES AFFILIES E-MAILERS

Ces conditions Spécifiques s'adressent à tous les Affiliés e-mailers souhaitant effectuer un envoi à une base d'adresses emails. Elles complètent les conditions générales d'affiliation acceptées par l'Affilié au moment de son inscription en vue de participer aux Programmes d'affiliation.

### 1. Base *optin*

L'envoi ne peut se faire que sur une base entièrement constituée d'adresses emails dites *optin*. Par *optin*, on entend : adresse email dont le destinataire a exprimé son consentement exprès et préalable pour toute prospection commerciale.

### 2. Impératifs

#### 2.1. Base dédoublonnée

La base doit être dédoublonnée. C'est-à-dire qu'un destinataire ne peut se retrouver qu'une seule fois dans la base et ne saurait en aucun cas recevoir plus d'une fois le même email publicitaire au cours d'un même envoi.

#### 2.2. Désinscription

Tout destinataire doit pouvoir se désinscrire simplement de la base à laquelle il s'est inscrit par l'intermédiaire d'un lien de désabonnement clairement accessible dans l'email. Le lien et la désinscription doivent fonctionner correctement.

#### 2.3. Objet de l'email

L'objet de l'email doit être en rapport direct avec la prestation ou le service proposé comme l'exige la Loi sur l'Economie Numérique (LEN).

### 3. Processus

#### 3.1. Validation

Tout envoi doit être précédé d'une validation par la Plateforme, dans le respect de la procédure prévue, savoir le remplissage du formulaire de soumission BAT mis à disposition dans son Compte. La validation porte notamment sur :

- L'objet de l'email ;
- Le corps de l'email
- Et sur le respect des conditions indiquées au 3.2 qui suit

Aucun mailing ne peut être adressé sans bon à tirer de la Plateforme.

#### 3.2. Conditions

Dans le cadre d'un Programme rémunéré au lead (au formulaire), le mailer s'engage à respecter les caractéristiques du Programme (notamment les critères de sélection des destinataires qui peuvent être demandés par l'Annonceur) et le volume qui lui a été attribué avec une marge de +/- 10%. Toute Campagne de mailing peut être interrompue ou arrêtée à la demande de la Plateforme, notamment en cas de demande de l'Annonceur.

L'Affilié e-mailer s'engage aussi à respecter les dates d'envoi qui ont été déterminées avec lui.

Les conditions de rémunérations sont définies par le Programme de l'Annonceur auxquelles l'Affilié e-mailer adhère en choisissant de participer au Programme.

Pour tous les Programmes au formulaire, seul un formulaire valide peut donner lieu à rémunération. Un formulaire est considéré valide si l'ensemble des coordonnées du prospect définis par l'Annonceur est exact (à titre d'exemple, adresse mail, numéro de téléphone existant, adresse physique vérifiable par annuaire).

#### **4. Sanctions**

En cas de non respect d'une des conditions ci-dessus, l'Affilié e-mailer s'expose à des sanctions comme la non rémunération voire la résiliation de son Compte Affilié.